



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2015

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 23
Nombre de votants : 27

L'an deux mille quinze, le 7 avril, à 20h30,

L'an deux mille quinze, le 7 avril, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Date de la Convocation :
Mercredi 1^{ER} avril 2015

**Date d'affichage du
compte rendu :**
le 10 avril 2015

Présents : Stéphane PIQUET, Aline GUILBERT, Gilbert LE ROUSSEAU, Florence DANIEL (arrive à 20h40), Gérard BECEL, Isabelle MARCHAND DEDELOT, Pierre-Yves LEBAIL, Catherine LEBON, Alain JOSEPH, Rachel SALMON, Roland ROUSSELLE, Nathalie JEUNOT, Jürgen BUSER, Margaret GUEGAN-KELLY, Isabelle MOEGLE, Philippe ROCHER, Sterenn LECLERE (arrivée à 22h04), Jérémie DELAUNAY, Noémie THEVEUX, Jean-Marie LEFEVRE, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX, Alexandra CHARTIER,.

Absents : Patrick LAHAYE, Dominique SALEZY, Jean- Pierre LOTTON, Sylvain HARDY

Procurations : P. Lahaye à S. Piquet, J.-P. Lotton à I. Marchand Dedelot, D. Salezy à C. Lebon, S. Leclere à A. Guilbert (jusqu'au point 4), S. Hardy à P. Blanquefort.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Nathalie Jeunot, seule candidate, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Blanquefort demande si une communication communale est prévue pour expliquer les changements de la redevance de collecte des ordures ménagères.

Monsieur le Maire propose d'évoquer ce point en fin de séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 mars 2015 : le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1. AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Les résultats à affecter sont les résultats de clôture, c'est-à-dire ceux composés des résultats d'exécution de l'exercice 2014 auxquels s'ajoutent les résultats de clôture de l'année précédente.

En outre, les éventuels restes à réaliser en section d'investissement devront être pris en compte dans l'affectation des résultats de clôture 2014.

Budget principal de la commune

Le compte administratif 2014 du budget principal présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 486 506,84 € et un excédent de clôture de 343 720,34 € en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement en totalité à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2015, soit 486 506,84 €.

L'excédent d'investissement, soit 343 720,34 € sera reporté au budget primitif 2015 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget assainissement

Le compte administratif 2014 du budget assainissement présente un résultat de clôture d'exploitation excédentaire de 69 942,04 € et un déficit de clôture de -78 807,95 € en investissement.

Il est proposé de reporter 60 000 € de l'excédent de clôture de fonctionnement à l'article 1068 de la section investissement et un montant de 9 942,04 € à l'article R002 « résultat d'exploitation reporté » au budget primitif 2015 de la section d'exploitation.

Le déficit d'investissement, soit - 78 807,95 €, sera reporté au budget primitif 2015 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « parc d'activités de Bellevue »

Le compte administratif 2014 du budget annexe « parc d'activités de Bellevue » présente un déficit de clôture de - 180 085,60 € en fonctionnement et un déficit de clôture de - 382 933,81 € en investissement.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 180 085,60 € à l'article D002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2015.

Le déficit d'investissement, soit - 382 933,81 € sera reporté au budget primitif 2015 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire précise que les résultats sont négatifs, car le prix de vente est faible de manière à soutenir l'activité économique sur la commune. L'équilibre financier se fera avec l'excédent de la partie habitat.

Budget annexe « Les Landes de Bellevue »

Le compte administratif 2014 du budget annexe « les Landes de Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 587 934,81 € et un résultat d'investissement de 0 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 587 934,81€ à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2015.

Il est précisé que les investissements sont terminés sur ce budget et qu'il devrait pouvoir être clôturé cette année.

Budget annexe « ZAC les Rochers »

Le compte administratif 2014 du budget annexe « ZAC les Rochers » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de -46 094,15 € et un déficit d'investissement de -69,72 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de -46 094,15 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2015.

Le déficit d'investissement de -69,72 € sera reporté au budget primitif 2015 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « ZAC Maisonneuve »

Le compte administratif 2014 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 24 928,09 € et un résultat de clôture nul en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2015 l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 24 928,09 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Le compte administratif 2014 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 5 780,17 € et un déficit d'investissement de - 16 309,42 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 5 780,17 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le déficit d'investissement de – 16 309,42 € sera reporté au budget primitif 2015 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire rappelle que l'atelier relais est également un dispositif de soutien à l'activité économique et que le déficit est lié à la réalisation de travaux afin d'accueillir au mieux les entreprises.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats des budgets tels que présentés ci-dessus.

2. VOTE DU TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert expose que les recettes de la fiscalité 2014 étaient de 1 442 670 € et les recettes prévisionnelles de 2015 sont de 1 480 501 €. L'excédent de fonctionnement de l'année 2014 reste quant à lui élevé et est intégralement transféré en investissement. Le budget prévisionnel permet un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 150 000 €. Compte tenu de ces éléments, il est proposé le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2015.

Les taux proposés sont donc les suivants :

	2014	2015
TH	23,93	23,93
TFB	16,94	16,94
TFNB	45,25	45,25

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve les taux de fiscalité pour 2015 tels que présentés ci-dessus.

3 A - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert propose que le budget communal soit voté par opération en investissement. Ce mode de vote permet une meilleure transparence sur les dépenses, car en cas de dépassement de dépenses sur une opération, il sera nécessaire de faire une décision modificative afin de réaffecter des crédits.

Elle présente le budget qui s'équilibre comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	3 252 485,93	3 252 485,93

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	2 462 368,17	2 462 368,17

et répond aux questions posées par l'assemblée, notamment elle explique que la progression du compte 6228 et due à la création d'un budget pour les comités jeunes et que ce compte comporte également le règlement des intervenants extérieurs qui participent aux TAP, ces sommes se rajoutant aux activités du midi et au dispositif « argent de poche ».

Concernant les fournitures scolaires de l'école privée, elles sont en forte baisse, car la somme a été transférée en subvention pour l'OGEC qui ne passera plus par la mairie pour faire ses achats.

Madame Chartier demande si une assurance corporelle sera prise pour le skate park en cas d'accident dans l'utilisation.

Monsieur le Maire répond que c'est l'assurance des utilisateurs qui sera utilisée en cas d'accident.

Monsieur Le Rousseau précise que cela fonctionnera comme pour les jeux des enfants. Si un mauvais usage en est fait, ce sera de la responsabilité de l'utilisateur. Par contre s'il s'agit d'un défaut de la structure, ce sera la responsabilité de la mairie.

En section investissement, Monsieur Blanquefort demande si les 30 000 € inscrit en frais d'études correspondent aux frais de révision du PLU. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du cabinet d'études et d'une quote part des frais de personnel de Madame Yger.

Il ajoute que le suivi des PLU sera fait dans l'objectif du futur PLUI. Cet élément a été pris en compte dans le cahier des charges pour le marché de prestations intellectuelles pour choisir un cabinet d'études.

Monsieur Blanquefort souhaite savoir si le fait d'avoir un bureau d'études commun augmentera le CIF. Monsieur le Maire indique qu'il aurait fallu que l'argent transite par la Communauté de communes. Il poursuit en expliquant que le CIF sera augmenté à la fois par le coefficient d'intégration fiscale et le coefficient de mutualisation, mais actuellement le coefficient de mutualisation n'est pas défini.

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes opérations d'investissement et propose de passer au vote. Monsieur Blanquefort prend la parole pour indiquer que les élus de l'opposition voteront contre le budget de la commune pour les différentes raisons :

- La place de l'Europe
- La somme de 160 000 € inscrite pour les travaux de la Motte féodale qui aurait pu être fait autrement
- L'absence de budget pour le forum de l'artisanat
- La forte augmentation du budget de fonctionnement depuis 2009.

Concernant la Place de l'Europe, Monsieur Blanquefort lit l'allocution suivante :

« Conformément à nos précédentes prises de position sur ce dossier de la place de l'Europe (y compris) en commission des finances du 7 octobre) nous voterons contre :

- *L'achat des 3 cellules commerciales,*
- *La création d'un budget annexe « cellules commerciales »*
- *Le budget prévisionnel « cellules commerciales).*

Faut-il en rappeler les raisons :

- *Cet engagement pris, que le bailleur lui même constate comme exceptionnel, d'acheter les cellules et donc de supporter, à la place du bailleur le risque financier induit (chiffré aujourd'hui à 420 000 €) alors que bien des avantages lui ont déjà été concédés (prix du terrain notamment),*
- *Un échec de la commercialisation et de la relance du commerce en centre bourg*
- *Des risques pris en matière de concurrence du commerce local.*

Dans le même temps, on constate plusieurs initiatives prises par les commerçants existants de la rue Théophile Rémond comme ailleurs dans le bourg :

- *Mise en conformité en matière d'accessibilité des magasins,*
- *Transformation et mise en valeur des vitrines,*
- *Rénovation profondes des rayons au sein de 'Intermarché.*

Voilà ce que nous aurions fait si nous avions été aux affaires :

- *Conforter l'offre de stationnement et tenter de valoriser le site que vous auriez laissé,*
- *Tenter de remettre en cause cet engagement de commercialisation en lieu et place du bailleur,*
- *Revoir la signalétique globale,*
- *Agir en appui des propriétaires, pour la remise en service des locaux disponibles rue Théophile Rémond,*

Et pour cela

- *Participer à relancer une association des commerçants absolument indispensable au dynamisme et au devenir de la commune,*

- Travailler étroitement avec la personne recrutée à la CCPL pour traiter des questions économiques
- Sans se transformer pour autant en promoteur immobilier. »

Monsieur le Maire répond qu'il est dommage d'être contre un projet comme celui de la place de l'Europe qui vise au développement de l'activité économique. Il rappelle qu'en 2009, le projet de déménagement de l'Intermarché devait emmener tous les commerces du centre bourg à l'extérieur. La pharmacie entre autre devait s'y installer. Quoiqu'il en soit aujourd'hui le projet est fait et il faut le financer, donc le prévoir dans nos budgets.

Concernant la Motte féodale, les travaux visent à la qualité d'accueil du public.

Monsieur Blanquefort estime quant à lui qu'un projet moins coûteux aurait pu être envisageable, comme la poursuite de la restauration de la chapelle.

Monsieur le Maire répond que le but est également de proposer un lieu plus original, car il existe peu de sites dans lesquels il y a une Motte Féodale, alors qu'il existe de nombreuses chapelles. De plus le coût de la restauration de la chapelle est très élevé.

Quant à l'absence de budget pour le forum des artisans, il est inclus dans les dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire répond qu'en 2008, les résultats de fonctionnement étaient d'environ 200 000 € et qu'actuellement, ils se maintiennent à environ 500 000 € et que la gestion des dépenses est donc très serrée, même si certaines dépenses comme la masse salariale augmentent. D'autres facteurs, comme la mise en place TAP induisent également une augmentation des dépenses de fonctionnement. Monsieur Le Rousseau rappelle également que deux lotissements communaux ont été créés et que cela provoque mécaniquement des dépenses complémentaires. Par ailleurs, le budget prévisionnel de 2015 ne présente une augmentation limitée à 11 000 € par rapport à 2014, ce qui est compte-tenu des éléments évoqués précédemment.

Monsieur Blanquefort répond qu'il parle de l'augmentation depuis 2009 et non depuis 2014.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré,

- adopte le budget primitif de la commune tel que présenté ci-dessus.

3 B - VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	167 050,75	167 050,75

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	344 363,85	344 363,85

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

3 C - VOTE DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES DE BELLEVUE » 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	708 532,31	708 532,31

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	821 762,62	821 762,62

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

3 D - VOTE DU BUDGET ANNEXE « LES LANDES DE BELLEVUE » 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget annexe « Les Landes de Bellevue » qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	791 531,57	791 531,57

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	160 000,00	160 000,00

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe « Les Landes de Bellevue » tel que présenté ci-dessus.

3 E - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZAC LES ROCHERS » 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget annexe « Zac des Rochers » qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	46 234,60	46 234,60

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	139,44	139,44

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe « ZAC les Rochers » tel que présenté ci-dessus.

3 F - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZAC MAISONNEUVE » 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget annexe « Zac Maisonneuve » qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	24 928,09	24 928,09

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	0	0

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe « ZAC Maisonneuve » tel que présenté ci-dessus.

3 G- VOTE DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS » 2015

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget annexe « atelier relais » qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	26 868,17	26 868,17

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	61 360,00	61 360,00

et précise que des travaux d'aménagement sont prévus pour accueillir de nouvelles entreprises, ce qui nécessite l'inscription d'un emprunt pour équilibrer le budget.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe « Atelier Relais » tel que présenté ci-dessus.

4 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur Gérard Bécel

Monsieur Gérard Bécel rappelle que la commission « vie associative et sports » avait élaboré en 2009 des critères axés sur la jeunesse et permettant une plus grande équité dans la répartition des subventions aux associations sportives et culturelles et de loisirs. La commission vie associative s'est réunie le 4 mars 2015 et a proposé la répartition des subventions.

En outre une demande de la part de l'association pétanque vient de parvenir suite à l'installation de planches pour l'espace sportif couvert pour les besoins du jeu. Il se trouve que la facture atteint un montant de 1050 €. L'espace sportif étant un équipement communal, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association. L'assemblée accepte d'intégrer cette demande dans le tableau de répartition des subventions. L'enveloppe globale n'est pas modifiée, la réserve est diminuée du montant de la subvention exceptionnelle attribuée à l'association pétanque.

NOM	SUBVENTION 2014	CRITERES	SUBV. EXCEPTIONNELLE	MONTANT TOTAL
ASSO EUROPEENNE PAYS LIFFRE				150,00 €
AMICALE DONNEURS SANG	100,00 €			100,00 €
AS M . LUTHER KING	150,00 €			150,00 €
ANCIENS COMBATTANTS UNC AFN ET ACPG	315,00 €			315,00 €
ASSO. COMMUNALE DES CHASSEURS	600,00 €	600,00 €	230,00 €	830,00 €
ATHLETIC CLUB BOUÉXIERAIS	500,00 €	990,00 €		500,00 €
BOUEXAZIK	4000,00 €			4 000,00 €
BUXERIA ARCHEOLOGIE HISTOIRE	100,00 €			100,00 €
CERCLE DES RETRAITES	500,00 €	864	136,00 €	1 000,00 €
DANSE ATTITUDE	3516,00 €	2856,00 €		2 856,00 €
ESPERANCE AEROGYM	468,00 €	432,00 €	422,05 €	854,05 €
ESP. SECTION HAND BALL		96,00 €	200,00 €	296,00 €
ESP. SECTION BADMINTON	4 194,00 €	3 810,00 €		3 810,00 €
ESP. SECTION CYCLO	294,00 €	258,00 €		258,00 €
ESP. SECTION FOOTBALL	6246,00 €	7776,00 €		7 776,00 €
ESP. SECTION JUDO	5112,00 €	5454,00 €		5 454,00 €
ESP. SECTION MULTISPORTS	492,00 €	528,00 €		528,00 €

ESP. SECTION PÉTANQUE	954,00 €	1104,00 €	250 €	1 104,00 €
ESP. RANDONNÉE PÉDESTRE	450,00 €	480,00 €		480,00 €
ESP. SECTION TENNIS	2718,00 €	1644,00 €		1 644,00 €
F. RURALES ART FLORAL	180,00 €	150,00 €	50 €	200,00 €
F. RURALES SECT. PISCINE	216,00 €	216,00 €		216,00 €
F. RURALES ESCAPADE	22 400,00 €	516,00 €	21 600,00 €	22 116,00 €
GRIBOUILL'NOTES	650,00	294,00 €	356,00 €	650,00 €
GYM VOLONTAIRE	612,00 €	420,00 €		420,00 €
LA BOUEX' COUTURE	200,00 €	342,00 €		342,00 €
LA BOUEX. ECHANGES	1000,00 €	432,00 €	568,00 €	1 000,00 €
LA BOUEX . ENVIRONNEMENT		180,00 €		180,00 €
LA GAULE ROMAINE	4500,00 €	1140,00 €	3 400,00 €	4 540,00 €
LES AMIS DU TAÏ		120,00 €		120,00 €
PASSAGE A L'ACTE	264,00 €	288,00 €	500,00 €	788,00 €
ULYSSE 89	690,00 €	474,00 €		474,00 €
VDIPL	-	200,00 €		200,00 €
YOGA	138,00 €	156,00 €		156,00 €
COMICE		5710,00 €		5 710,00 €
LIVRES DES RUES				100,00 €
	64 085,00 €		Total	69 667,05 €

OGEC École Maternelle	68 699,00 €		94 090,13 €
OGEC École Élémentaire	31 520,00 €		27 946,98 €
OGEC Cantine effet QF	4 472,00 €		3 909,39 €
OGEC Contrib rédn déficit cantine (0,30)	4 452,00 €		4 636,20 €
APEL jouets de Noël (11)	726,00 €		748,00€
APEL projets (36)	6 012,00 €		5 976,00 €

Fournitures scolaires			7 470,00 €
	115 881,00 €		144 776,70 €
Provision pour TAP école privée			13 500,00 €
Provision associations			4 706,25 €
total réalisé 2014	183 710,75 €	total budget subventions 2015	232 650,00 €

Monsieur Lefevre exprime qu'il trouve la phrase d'introduction qui rappelle que la commission a établi des critères en 2009 est maladroite car elle sous entend qu'auparavant la répartition des subventions n'était pas bonne et qu'il n'y avait pas d'équité. Monsieur le Maire répond que les critères chiffrés permettent une transparence et une équité dans la répartition. Madame Chiloux demande pourquoi la subvention de l'Escapade est aussi élevée. Il est répondu que le montant de la subvention doit permettre à l'association de rembourser le salaire de l'animatrice qui est mise à disposition de l'association, ceci afin de respecter la réglementation.

Il est également à noter que la subvention pour l'école maternelle est plus importante que les années passées, car la gestion des fournitures scolaires se fera dorénavant par l'OGEC, alors qu'avant, c'est la commune qui passait les commandes. La somme par enfant est toujours de 45 € par enfant.

Monsieur Becel, membre de l'association de randonnée, Monsieur Lahaye, membre de l'association des chasseurs, Madame Marchand Dedelot, membre des associations Gribouill'notes et La Bouëxière Echanges, Monsieur Rocher et Madame Moegle membres de l'association La Bouëxière environnement, Monsieur Buser, membre de l'association La Bouëxière Echanges ne prennent pas part au vote pour les associations qui les concernent.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus.

5 ACHAT DE LOCAUX SITUÉS SUR LA PLACE DE L'EUROPE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la résidence située place de l'Europe seront terminés à la fin du deuxième trimestre. Comme prévu, la commune fera l'acquisition des cellules non commercialisées par la société Aiguillon. A ce jour, il reste donc 3 cellules représentant une surface de 243,20 m² pour un prix global de 315 187,20 € HT, soit 378 224,64 € TTC, hors frais d'acte notarié. Il est rappelé que ces cellules seront ensuite mises en location ou vendues en fonction des demandes. Un budget annexe sera créé pour la gestion de ces cellules.

La commune doit également faire l'acquisition d'un local à usage de toilettes publiques pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'Aiguillon donne le local des toilettes publiques et que la commune paie les aménagements.

Monsieur Blanquefort informe que les élus de l'opposition voteront contre ces achats car ils considèrent que le bailleur a eu trop d'avantages (le prix du terrain, l'engagement de la commune à racheter les cellules non commercialisées). D'autre part la commercialisation ne progresse pas beaucoup et ces cellules peuvent provoquer de la concurrence aux commerçants existants. Il précise qu'il aurait préféré conforter l'offre de stationnement, tenter de remettre en cause la clause d'achat des cellules et tenter d'aider les commerces actuels.

Monsieur le Maire répond qu'on ne peut pas être pour une densification du centre ville et s'opposer à un projet de densification. Il explique également que le terrain a été vendu 50 000 € au lieu des 80 000 € de l'estimation des domaines, ce qui correspond à l'aide qu'aurait eu à verser la commune pour que le Conseil Général aide le bailleur social.

Madame Leclere arrive à 22h04.

Monsieur le Maire informe également, qu'en outre une partie du terrain acheté par Aiguillon va être rétrocédé aménagé à la commune.

Monsieur Blanquefort demande s'il s'agit du terrain pour lequel des dépenses d'aménagement ont été votées. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des parties qu'Aiguillon aménage. Il poursuit en indiquant qu'on espère de nouveaux

commerces et explique que la plupart des commerçant actuels ne sont pas propriétaires et que l'on ne peut pas être sur du devenir des locaux, ce qui ne sera pas le cas des cellules que la commune va acquérir, ceux-ci seront réservés au commerce.

Monsieur Le Rousseau rappelle que dans les deux ZAC, il est très difficile de trouver des bailleurs et que l'on peut donc se féliciter de ce programme de densification du centre bourg, qui en outre a permis d'améliorer l'esthétique du centre bourg.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes concernant ces achats et à prévoir les crédits nécessaires au règlement aux budgets pour ces acquisitions. Les frais d'actes sont également à la charge de la commune

6 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « CELLULES COMMERCIALES »

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert explique que pour la gestion des cellules commerciales, il est nécessaire de créer un budget annexe. Ce budget sera soumis à la comptabilité M 14 et assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et portera le numéro 338. Il est rappelé que les budgets annexes n'ont ni personnalité morale, ni autonomie financière.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré,

- autorise la création d'un budget annexe pour l'acquisition et la gestion des cellules commerciales,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des services fiscaux pour l'assujettissement au régime de la TVA.

7 BUDGET PREVISIONNEL « CELLULES COMMERCIALES »

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Guilbert présente le budget prévisionnel du budget annexe « cellules commerciales »

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
D001 Résultat d'investissement reporté			R001 Résultat d'investissement reporté		
1641 - remboursements d'emprunts	8 400,00		1641 -emprunt	361 000,00	
165 - dépôts et cautionnements reçus	1000,00		165 - dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	
			1313 - subvention commune	70 000,00	
2132 - acquisition immeuble de rapport	335000,00		28132-amort immeuble de rapport(040)		
2313 - immo en cours : travaux divers	75 600,00		281568-amort autre matériel outillage incendie (040)		
2313/040-immo en cours (opération d ordre)	12 000,00				
13913-Subvention équipement transférable (040)					
			Virement de la S Fonctt 021	0,00	
TOTAL	432000,00		TOTAL	432000,00	
				0,00	

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
D002 résultat de fonctionnement reporté			R002 Résultat de fonctionnement reporté		
60611-Eau et assainissement	1500,00				
60612-Energie-électricité	1500,00				
61522- entretien bâtiments	1500,00		70878-remboursements de frais par d'autres redevables		
6188- autres frais divers	6299,00		722/042--travaux en régie (opération d ordre 042)	12000,00	
6215-Personnel affecté par collectivité principale	12000,00		7474 participation communale		
66111 - charges financières	4 200,00		752 - location	15 000,00	
658 - pour TVA	1,00				
68111-DAP (042)			777-Quote part des subventions d'investissement transférées (042)		
Virt à Section Investissement 023	0,00				
TOTAL	27 000,00		TOTAL	27 000,00	

Elle souligne que l'achat se fera via un emprunt qu'il conviendra de négocier dans les jours à venir et que d'autre part, la commune ayant reçu un accord de subvention « Appel à projet revitalisation rurale » d'un montant de 67 400 €, une subvention du budget communal sera transférée dans le budget annexe pour un montant de 70 000 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré,

- adopte le budget annexe prévisionnel « cellules commerciales » tel que présenté ci-dessus.

8 ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

La perception nous a adressé deux demandes d'admission en non valeur. Les deux concernent le non paiement de recettes de cantine pour l'année 2014 pour un montant de 37,96 € et pour l'année 2013 pour un montant de 7,08 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte d'admettre en non valeur les montants de 37,96 € pour 2014 et 7,08 € pour 2013.

9 ZAC MAISONNEUVE : ATTRIBUTION DE NOMS DE RUE

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau expose que lors de la commission urbanisme du 10 mars 2015, il a été proposé des noms de rue pour la rue de Maisonneuve qui dessert les Maisons Rennaises et les deux rues de la ZAC Maisonneuve 2 dont les travaux de viabilisation sont en cours.

Le nom de rue de Hoëdic a été proposé pour la partie Maisonneuve 1 et les noms de rue Olympe de Gouges et rue Louise Michel pour la partie Maisonneuve 2.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte le nom de rue de Hoëdic pour la partie Maisonneuve 1 et les noms de rue Olympe de Gouges et rue Louise Michel pour la partie Maisonneuve 2.

10 ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RESERVE

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau explique que lors de l'élaboration du PLU, une parcelle située rue Théophile Rémond a été inscrit en emplacement réservé dans l'objectif de relier le quartier St martin par un cheminement doux vers le centre ville et ses commerces.

Les propriétaires de cette parcelle souhaitent vendre une parcelle contiguë et demande donc à la commune d'acquérir l'emplacement réservé comme le stipule l'article L- 123-17 du Code de l'Urbanisme.

Cette parcelle cadastrée AB 78 est d'une surface de 1a63ca. Son prix d'achat pour la commune et de 652 € auxquels s'ajoutent 800 € de frais d'acte, soit un total de 1 452,00 € à la charge de la commune.

La vente de ce cheminement est liée à l'obtention d'un permis de construire et d'un droit de passage sur un terrain jouxtant ce futur cheminement. Cette clause suspensive a été notifiée dans le compromis de vente.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte l'achat d'un emplacement réservé
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes le concernant.

11 DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves Le Bail

Dans le cadre de la politique de régulation des collections de la bibliothèque, 478 ouvrages ont été retirés du fonds : 206 livres pour adultes et 272 livres pour enfants.

Les critères de retrait sont les suivants :

Critères matériels

- Usure, état de propreté, présentation vieillie...

Critères d'usage :

- Date de parution du livre
- Date du dernier prêt...

Critères qualitatifs :

- Actualité de l'information,
- Qualité de l'iconographie : adéquation au public (trop grande spécialisation)...

Le désherbage en bibliothèque fait partie de la politique d'acquisition : cette opération s'inscrit donc dans une démarche logique.

L'élimination théorique annuelle est comprise entre 5% et 10% du fonds existant.

La médiathèque comptabilisait 11 692 ouvrages à son actif au 31 décembre 2014.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de cette élimination.

12 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

L'agent responsable du service voirie prend sa retraite le 30 avril 2015. L'agent recruté pour le remplacer le sera au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe. Il s'avère donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Ce dernier a été recruté un mois plus tôt de façon à ce que les 2 agents puissent travailler en binôme pendant 1 mois.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi.

Suppression	date d'effet	Création	date d'effet
Technicien à 35h00 par semaine	01/05/15	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 35h00 par semaine	01/04/15

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

13 - REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN AGENT

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Guilbert explique que suite à un problème de commande d'œufs de Pâques pour la Chasse aux œufs organisée par le Conseil Municipal des Enfants, un agent a dû acheter dans l'urgence des œufs dans un magasin où la commune n'a pas de compte. Elle a donc dû avancer le montant de la facture. Il convient donc de rembourser la somme de 247,82 € à l'animatrice jeunesse.

Le conseil municipal est invité à accepter ce remboursement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte le remboursement de la somme de 247,82 € à l'animatrice jeunesse pour les motifs exposés ci-dessus.

Les dates prochains conseils municipaux sont les 19 mai et 23 juin.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Blanquefort qui demande si la commune pourrait envisager une communication spécifique relative à la modification de la redevance des ordures ménagères. Après discussion, il est proposé de faire un flash spécial à insérer dans les boîtes à lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.